

Témoignages

JOURNAL FONDÉ PAR RAYMOND VERGÈS

N°19951 77ÈME ANNÉE

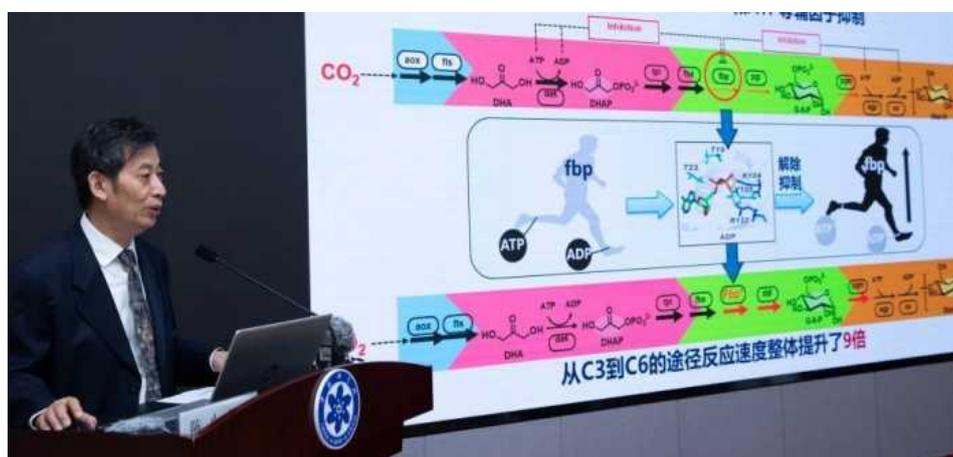
LES SCIENTIFIQUES CHINOIS SYNTHÉTISENT DE L'AMIDON À PARTIR DE DIOXYDE DE CARBONE

Une première mondiale dans le monde scientifique. Des scientifiques chinois ont mis au point une méthode artificielle de synthèse de l'amidon à partir de dioxyde de carbone.

Cette découverte a été présentée dans une étude, menée par l'Institut des biotechnologies industrielles de Tianjin relevant de l'Académie des sciences de Chine, et publiée en ligne dans la revue Science.

ont été réalisés auparavant.

"L'équipe de chercheurs a conçu une voie de synthèse de l'amidon consistant en seulement onze réactions centrales, réalisant pour la première fois la synthèse complète



En tant que composant principal des aliments, l'amidon est généralement produit par les céréales à travers la photosynthèse.

La synthèse d'amidon dans la nature nécessite environ 60 réactions métaboliques et une régulation physiologique complexe.

De nombreuses études ont été menées à l'échelle mondiale sur la synthèse de l'amidon, cependant peu de progrès

ont été réalisés auparavant. *du dioxyde de carbone en molécules d'amidon dans un laboratoire", a indiqué Ma Yanhe, directeur général de l'Institut des biotechnologies industrielles de Tianjin.*

L'amidon est une composante majeure de l'alimentation en Chine, des nouilles instantanées au lait infantile.

Au niveau mondial, l'amidon représente un marché de 90 millions de tonnes, or la Chine en produit déjà près du tiers.

L'amidon est un ingrédient clef des nouilles, base de l'alimentation en Chine, et surtout en Asie, mais aussi un ingrédient de plus en plus recherché dans les produits alimentaires.

En 2020, près de 60% de la population chinoise devrait habiter dans les villes. Entre 2014 et 2020, la croissance du marché chinois de l'amidon s'est élevée à près de 20%, selon Tereos.

Cette croissance est tirée par la consommation des nouilles, via l'imposant marché de la bière, la charcuterie, les boissons à base de thé et le lait infantile.

Le seul marché chinois de la bière représente 29% du marché mondial et 43% des nouilles instantanées produites dans le monde sont mangées en Chine.



LES VRAIS DÉFIS NE SONT PAS LES SOUS-MARINS NUCLÉAIRES.

Cette année, la Journée Internationale de la Paix avait pour thème : « Se relever, pour un monde plus équitable et durable ». Ce moment de réflexion universelle a été dévoyé par le soit-disant problème diplomatique à propos d'un contrat de construction de sous-marins qui, finalement, seront à propulsion nucléaire.

Un mois auparavant, les mêmes protagonistes étaient unis pour abandonner le peuple afghan. Ces grands dirigeants politiques ne sont en définitive que des vendeurs d'armes, qui ne trouvaient sûrement plus leur compte en restant sur place.

INVITATION CONFÉRENCE



Affaire des îles Chagos : la condamnation du Royaume-Uni par la Cour de La Haye le 25 février 2019 et ses incidences en matière de décolonisation dans le bassin sud-ouest de l'océan indien

Dans son avis consultatif rendu le 25 février 2019 et portant sur les Effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965, la Cour internationale de Justice déclare, à la quasi-unanimité de ses membres, que l'extinction des îles Chagos de la colonie britannique de Maurice, réalisée par un décret-loi du 8 novembre 1965 à la veille de son accession à l'indépendance (proclamée le 12 mars 1968), est contraire aux règles d'essence coutumière du droit international de la décolonisation forgées dans le cadre universel des Nations Unies. Attendu avec une grande impatience par les Mauriciens et, plus encore, par les Chagosiens, l'avis de la Cour de La Haye a donné tort, sans ménagement aucun, au Royaume-Uni pour avoir méconnu le principe fondamental de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation qui est le corollaire indissociable du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Après avoir ainsi constaté que le processus de décolonisation de Maurice n'avait pas été valablement mené à bien au regard du droit international, la Cour en tire la conséquence logique que « le Royaume-Uni est tenu, dans les plus brefs délais, de mettre fin à son administration de l'archipel des Chagos ». Le Gouvernement d'Antananarivo a aussitôt cherché à tirer profit de la confirmation prévisible de la jurisprudence de « l'organe judiciaire principal des Nations Unies » en matière de décolonisation pour relancer les revendications traditionnelles de Madagascar sur les îles Éparses du canal de Mozambique : notamment les îles Clouéuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India.

Cette conférence grand public prend appui sur une récente étude du professeur André GRAISON, intitulée : « Radioscopie critique du décret-loi britannique du 8 novembre 1965. Analyse de l'avis consultatif rendu le 25 février 2019 par la Cour internationale de Justice à propos du détachement illicite de l'archipel des Chagos de la colonie britannique de Maurice à la veille de son accession à l'indépendance ». Voir à ce sujet la Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI), 2020, n° 28 pages 287 à 381.

Conférence faite à l'initiative de Julie PONTALBA, Présidente du Mouvement Réunionnais pour la Paix (MRPaix).



par André GRAISON, Professeur des Universités, Juriste et Politologue, Membre et conseiller juridique du MRPaix.

SAMEDI 2 OCTOBRE 2021 | 13H45

Salle du Conseil Municipal de la mairie de Saint-Denis

Conférence faite en partenariat avec la mairie de Saint-Denis

Pendant ce temps, du jour au lendemain, ils laissent dans la détresse et la faim plus de 38 millions d'Afghans : hommes, femmes et enfants. Quel genre de chefs est-ce donc ?

Les États-Unis et l'Angleterre ont expulsé le peuple chagossien de ses terres natales pour installer, à Diego-Garcia, une des plus importantes bases de sous-marins nucléaires. Ils peuvent, impunément, bafouer tous les droits Internationaux et Humains, pour militariser la terre, le ciel ainsi que nos Océans. Ce serait pour notre sécurité, semble-t-il, mais par rapport à quelle menace exactement ?

Le 21 septembre, l'ONU a rappelé que « nous ne sommes pas l'ennemi l'un de l'autre. Pour pouvoir nous remettre de la dévastation de la pandémie, nous devons faire la paix les uns avec les autres. Et nous devons faire la paix avec la nature. Malgré les restrictions de voyage et les fermetures économiques, les changements climatiques sont encore bien présents. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une économie mondiale verte et durable qui crée des emplois, réduit les émissions et renforce la résilience aux impacts climatiques. »



D'où le thème de cette année. Les vrais défis pour l'humanité sont là. Il faut orienter l'économie de l'armement, qui ne profite qu'à quelques uns, vers les luttes communes de l'humanité, comme les défis du réchauffement climatique et toutes ses conséquences (catastrophes naturelles, maladies,...) ou encore l'éradication de la grande pauvreté.

Au Mouvement Réunionnais Pour La Paix, nous pensons que chaque être humain, chaque peuple mérite d'être respecté et protégé.

Nous sommes contre la prolifération des armes. Nous militons pour que notre zone Océan Indien soit exempte de tout arme nucléaire.

Nous avons écrit à l'ONU en ce sens, en septembre 2020 et avons renouvelé cet appel à travers un plaidoyer envoyé à toute la presse locale et régionale, le 15 août 2021.

Nous soutenons nos voisins et frères Chagossiens, notamment en faisant connaître leur histoire.

Pour cela, nous sommes heureux de vous convier, une fois encore, à une conférence débat, tenue par le professeur André Oraison, et dont le titre est : « *Affaire des îles Chagos : la condamnation du Royaume-Uni par la Cour de La Haye le 25 février 2019 et ses incidences en matière de décolonisation dans le bassin Sud-Ouest de l'Océan Indien.* »

Ce sera à la salle du conseil municipal de Saint Denis, ce samedi 2 octobre, à partir de 13H45.

Nous vous espérons nombreux à cette conférence grand public !

Pour le Mouvement Réunionnais Pour la Paix,

Julie PONTALBA.

LES SAINT LEUSIENS ONT ILS VOTÉ POUR CELA ?

Le PCR attire constamment l'attention sur la fin d'un système politique. Ce que l'Insee traduit depuis 2013 par "un département socialement hors norme". Les Gilets Jaunes ont réclamé du changement radical.



Le PCR a formulé une porte de sortie en proposant un grand rendez-vous citoyens dans le cadre d'une Conférence Publique Territoriale spéciale, ouverte aux forces vives de la société. Dans le jargon diplomatique, on dirait "inclusive".

La recherche d'un consensus est absolument nécessaire. Ceci est aussi vrai pour les Collectivités qui sont engluées dans toutes sortes de contradictions, ne serait-ce le règlement du personnel communal.

La Chambre Régionale des Comptes livre constamment des recommandations que les élus ont tendance d'ignorer. Et, puis la logique conduit inévitablement à faire payer les dépenses par la population innocente.

Prenons le cas de Saint Leu. Voici ce qu'écrivait la Chambre le 29 janvier 2018 : *"La dégradation de la situation de la commune, qui ne peut résulter uniquement de la faiblesse inexplicée de ses bases fiscales, trouve également son origine dans des dépenses d'équipement élevées. Entre 2011 et 2016, Saint-Leu a effectué pour près de 82 M€ de dépenses d'équipement, financées en partie par des emprunts.*



Sur la période, la dette a progressé de 140%. Pour retrouver des marges de manœuvre, la collectivité doit, à la fois, engager un plan vigoureux d'économies en dépenses de fonctionnement et poursuivre ses actions pour optimiser ses recettes".

Le maire ne semble pas avoir pris la mesure de la crise puisque en septembre 2021, il sonne le tocsin. On a perdu 3 ans et demi alors qu'une action vigoureuse des dépenses générales aurait permis de dégager des marges de manœuvre, complétées par un appel à la contribution publique bien expliquée.

La tendance est de demander des subventions d'équilibre à la Région et au Département, qui généralement arrosent leurs amis. Sauf que pour ce coup, il a misé sur Didier Robert, et il a perdu.

La conférence de presse que le maire de St Leu a tenue, ressemble comme une adresse à la Région pour l'aider à combler les dépenses inconsidérées que même la Chambre trouve illogiques.

« Toutefois, le coût de fonctionnement des nouveaux équipements évalué en moyenne à 10 % du coût total des investissements devrait engendrer de nouvelles dépenses que la collectivité n'a pas estimées. Pour 1 M€ dépensés, la collectivité devra supporter 100 000 € de charges complémentaires. Dans un tel contexte, une pause dans les dépenses d'investissement permettrait de participer à l'effort de redressement, d'autant que des engagements importants ont d'ores et déjà été pris vis-à-vis de l'établissement public foncier de La Réunion à hauteur de 17,6 M€ pour la seule opération « Zac Saint-Leu océan » et de la société immobilière du département de La Réunion pour plus de 10 M€. » !

Le maire de Saint-Leu aurait pu se faire aider par les conseillers de la Chambre, depuis 3 ans et demi.

Nou artrouv'

David GAUVIN



Saint-Leu Océan Est un projet de nouveau quartier dont les travaux débuteront en 2022 pour se terminer 7 ans plus tard.

Source : saintleu.re

In kozman pou la rout

« AFORSTAN FRÉKANTE LO SHIEN, I GINGN LO PISS »

Mézami, mon bande dalon, mwin lé sirésèrtin zot i koné kozman-la pars mon zénération i koné sa, zénération mon zanfan i koné galman, sète mon bande pti zanfan i komanss aprande.

Kossa kozman -la i di ? Lé pa bézoin d'ète pli fité ké fité pou bien konprande ali :frékante demoune néna vilin défo ou lé riskab armass lo bande défo. Armark azot bien :bande vyé l'anssien, kan téi di sa, zot téi mète an garde kont mové frékantassion mé zot la zamé panssé-é mwin ossi- ké sé noute bande rejeton té i pé égzèrs in mové linflianss dsi lé zot.

Touzour lé zote, zamé nou mèm é poitan si lé zote é zanfan lé zot néna défo, nou lé pa égzan non pli nou, é noute zanfan galman.

Alé ! mi kite azot rofléshi la dsi mé mi dispanss azot panssé de zot koté demoune lé bon konm bon bon alé oir lé zote lé amèr konm lo fyèl.

Alé ! Ni artrouv pli d'van.
Sipétadyé.

Oté

DOMAZ NI OI PA ANKOR LO BOUTE LA TINÈL



Zélékssyon prézidanssyèl i rovien l'ané proshène é bande kandida i pouss konm shanpignon apré la plui. Shakinn i san son kor, mé oboudikonte nora inn solman pou rante lélizé. In drol dé mandatire kant mèm, mé li fini l'ané k'i vien : in pé va di sink zané pèrdu pou lo péi.. pou déssèrtin kan zot i di sa, sé pou La franss, mé mwin pèrsonèl kan mi di lo péi, mi vé anparl La Rényon.

Shakinn néna son patriotism . Si mi rapèl bien in kozman in gran bonom noute listoir téi apèl Robinet de Lassèrve, sète-la téi di li néna dê patri, inn sé la franss é l'ote sé La koloni é si mi rapèl bien sa lété pa in kozman anlèr pars issi La Rényon li la konbate konte bande zanglé dann in guèr in zour i fodra ni anparl, é laba dann la franss(nou lété lé zané 1814- 1815) li la konbate bande péi l'avé alyanssé konte Napoléon. Aprésa li la rotourn dann péi bourbon é li la la lite avèk son bande dalon bande fran kréol pou gingn sak ni pé apèl in promyé lotonomi (mé i fo ni oi sa ansanb).

Astèr nou bande lotonomist rényoné kossa ni pé panss de sa ? Mwin mi sava pa di la mère patri, pars mwin lé in pé déssu dsu la manyèr gouvèrnman la franss, gosh konm droite, la okipe lé zafèrè nout péi(La Rényon biensir !) san konté son politik an déor : mi trouv gouvèrnman la pa pèrmète anou fé avanss noute péi konm nou té i vé. Mi kontèste pa sak la fé d'bien mé mon rogré lé infini pou sak la pa fé :an promyé nou laté anpèshé fé noute dévlopman ékonomik.

Mi rapèl in kozman Mélanchon kan li téi di :Bande rényoné i koné bien sak i fo fé issi la Rényon.Tanka Mitterrand li téi di, an parlan La Rényon, sé in nassion apré éné. Mi rapèl galman parti kominist franssé kan li la pran parti pou noute lotonomi é sa i romonte l'ané 1959...Mon gran rogré sé ké bande gouvèrnman gosh konm droite la fé in réjyonalizassion solman, san bouskil lo réjime néo-kolonyal é pa in pouvoir pou pèrmète anou komande anou par nou mèm. Si tèlman ké nou la pèrde lo tan- ni sorte pèrde pliss dizan- é zordi ankòr lé difissil pou nou pou oir lo boute la tinèl pou trape noute vré dévlopman.

Justin